



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## assistantes maternelles

Question écrite n° 34799

### Texte de la question

M. Patrick Leroy attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des assistantes maternelles agréées. Dans le domaine de l'éducation de la petite enfance toutes les professions sont aujourd'hui reconnues à l'exception du métier d'assistante maternelle alors que tous les professionnels s'accordent à reconnaître l'importance de leur travail d'accompagnement et de socialisation des enfants. Face aux conditions de travail déplorables de cette catégorie de personnels les syndicats demandent : un SMIC garanti pour deux enfants accueillis à la journée ; le paiement d'heures supplémentaires au-delà de huit heures quotidiennes de travail ; la réduction du temps de travail à trente-cinq heures sans perte de salaire avec compensation en congés ou en rémunération ; une retraite supérieure au minimum contributif ; l'uniformisation des congés et des primes annuelles entre assistantes maternelles et agents des collectivités et intégration dans un cadre d'emploi statutaire de la petite enfance des collectivités territoriales. Il lui demande donc quelles mesures elle envisage d'adopter afin de satisfaire ces requêtes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Leroy](#)

**Circonscription :** Nord (19<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34799

**Rubrique :** Professions sociales

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 septembre 1999, page 5454